

TERMES DE RÉFÉRENCE (Jeune Expert Associé)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Termes de référence créés/mis à jour le	12 janvier 2016
Titre	Juriste associé (Déplacés internes)
Secteur	Protection
Lieu d'affectation (ville, pays)	Genève, Suisse
Durée de l'affectation	Un an renouvelable

SUPERVISION

Titre et nom du superviseur:

Chef de Section, Section des déplacés internes, Division de la Protection Internationale (DIP) - Mme. Elizabeth Eyster (P5)

Titre d'autres fonctionnaires internationaux dans le même lieu d'affectation:

Conseiller Juridique (Déplacés internes)- M. Daniel MacGuire

Description et méthodologie de la supervision:

En couvrant les politiques et le droit relatifs aux personnes déplacées internes (PDI) ainsi que le droit international humanitaire, le juriste adjoint travaillera en étroite collaboration avec les juristes des Bureaux Régionaux et présents sur le terrain. Il/elle suivra de près les travaux du Rapporteur Spécial sur les droits de l'Homme des personnes déplacées internes. Le juriste adjoint fera partie de la section chargée de la protection des personnes en situation de déplacement interne et sera ainsi sous la supervision directe de la chef de section. Cette section veille, entre autres, à ce que l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne et de crises humanitaires complexes soit cohérent, efficace et standardisé, et soit également en accord avec les normes internationales. Le juriste adjoint travaillera en étroite collaboration avec le conseiller juridique, ce dernier concentrant davantage son travail sur les droits de l'Homme (y compris la participation du HCR au Plan d'action « les droits de l'Homme avant tout » de l'ONU) et la protection des civils. Cette coopération étroite permettra de fournir l'expertise et le soutien nécessaires aux opérations des bureaux de terrain. Les membres de la section travailleront ensemble à la détermination des objectifs et s'assureront de la complémentarité des plans de travail. La performance du/de la juriste associé/e sera évaluée au moyen du système d'évaluation des performances du HCR (*Performance appraisal management system*, PAMS). Cela nécessitera la détermination d'objectifs personnels et de résultats attendus, des discussions régulières avec le superviseur, ainsi qu'un bilan à mi-parcours et un rapport préparé conjointement à la fin de l'année.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

MISSION

- Accroître la capacité du HCR à appliquer et à promouvoir les principes de protection et de droit international humanitaire,
- Le HCR et les clusters de protection travaillent ensemble, de manière proactive et efficace, à la promotion du développement de politiques nationales et de législations protégeant les droits des PDI.
- Assurer que le HCR représente une autorité en matière de législation protégeant les droits déplacés internes.

RESPONSABILITES

Le droit international humanitaire

- Se maintenir informé des développements clés dans les situations d'urgence complexes, grâce à un contact régulier avec les Bureaux Régionaux et autres partenaires, et grâce à un suivi assidu de la presse spécialisée, ainsi que de tous rapports et études pertinents.
- Contribuer aux efforts de la Division de la protection internationale pour fournir des conseils précis et pertinents aux opérations de terrain, en particulier en matière de normes et pratiques découlant du droit international humanitaire

Politiques et droit relatifs aux personnes déplacées internes

- En lien avec les opérations de terrain du HCR, s'engager de manière proactive sur les questions liées aux politiques et au droit relatifs aux PDI - établir un réseau et un flux d'informations avec les conseillers juridiques présents dans les Bureaux Régionaux et sur le terrain.
- Grâce à cet engagement avec les Bureaux Régionaux et les opérations sur le terrain, et en particulier avec les clusters de protection dirigés par le HCR, identifier les pays auxquels il serait nécessaire de fournir une expertise et un appui sur la législation relative aux PDI.
- Participer aux activités organisées par le Cluster sur la protection globale (*Global protection cluster*, GPC) sur les politiques et le droit relatifs aux PDI, en prenant une part active aux travaux de l'Équipe spéciale GPC nouvellement créée à cet effet, pour la fixation des objectifs et des priorités, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de travail pour cette équipe.
- Fournir un soutien ciblé, à travers les principaux partenaires internationaux, à l'intégration dans les législations nationales des principes de la Convention de Kampala.
- Fournir des commentaires sur les politiques et législations nationales, y compris par des visites de terrain.
- Contribuer aux activités de formation du HCR (et/ou dirigé par des partenaires) sur les politiques et le droit relatifs aux PDI, y compris par des visites de terrain.

PREROGATIVES

- Déterminer les pays à cibler en priorité pour l'assistance technique en matière de politiques et de droit relatifs aux PDI
- Représenter le HCR dans les réunions extérieures, notamment au sein de l'Équipe spéciale GPC sur les politiques et le droit relatif aux PDI.
- Décider des contenus de la formation dans le domaine d'expertise.
- Représenter le HCR dans le dialogue avec les partenaires et les gouvernements dans le cadre des missions de soutien sur le terrain et en étroite coordination avec le bureau local du HCR.

QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE**Langues:**

L'anglais est indispensable, et la connaissance du français est souhaitable (ou d'une autre langue de l'ONU comme l'espagnol ou l'arabe).

Qualifications:

Diplôme universitaire en droit, avec si possible une spécialisation en droit international des droits de l'Homme ou en droit international humanitaire. Un minimum de deux à trois années d'expérience pertinente dans le domaine de l'action humanitaire ou dans le contexte des déplacements internes.

Expérience:

Une expérience de terrain préalable dans une opération liée aux PDI ou dans une situation d'urgence humanitaire complexe est souhaitable.

Compétences:

D'excellentes compétences rédactionnelles en anglais ainsi qu'une capacité avérée à mener des recherches et analyses juridiques sont essentielles.

COMPÉTENCES REQUISES

<u>Code</u>	<u>Compétences en gestion</u>	<u>Code</u>	<u>Compétences transfonctionnelles</u>
1. <input checked="" type="checkbox"/> M001	Responsabilisation et établissement de rapports de confiance	1. <input checked="" type="checkbox"/> X001	Sens de l'analyse
2. <input type="checkbox"/> M002	Gestion des performances	2. <input type="checkbox"/> X002	Innovation et créativité
3. <input checked="" type="checkbox"/> M003	Jugement et prise des décisions	3. <input type="checkbox"/> X003	Ouverture aux technologies
4. <input checked="" type="checkbox"/> M004	Planification et vision stratégiques	4. <input type="checkbox"/> X004	Négociation et résolution des conflits
5. <input type="checkbox"/> M005	Leadership	5. <input checked="" type="checkbox"/> X005	Planification et organisation
6. <input type="checkbox"/> M006	Gestion des ressources	6. <input checked="" type="checkbox"/> X006	Conception de directives et recherche
		7. <input type="checkbox"/> X007	Sensibilité aux questions politiques
		8. <input type="checkbox"/> X008	Gestion des parties prenantes
		9. <input type="checkbox"/> X009	Capacité à s'adapter aux changements.

COMPOSANTES DE FORMATION ET ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE**Composantes de formation:**

Le juriste adjoint bénéficiera des réunions d'information / de formation au moment de son entrée en service ainsi qu'une formation professionnelle et un coaching continu tout au long de l'affectation. Il/elle sera encouragé(e) à assister à des formations de protection internationale, à Genève, sous réserve des exigences de travail et de disponibilité des fonds. En outre, le juriste adjoint aura accès aux outils et programmes d'apprentissage du HCR disponibles en e-learning.

Éléments d'apprentissage :

Le/la juriste adjoint va développer une compréhension solide de l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne, et de la pertinence globale et de la valeur stratégique du droit international humanitaire et des droits de l'Homme, comme fondement sous-jacent de l'action humanitaire et d'une protection efficace. Le/la titulaire du poste sera en mesure d'acquérir une expérience directe des réalités opérationnelles, leurs contraintes et leurs dilemmes, et de la manière dont les politiques et la doctrine peuvent être appliquées de façon concrète, dans une réponse humanitaire spécifique. Le/la titulaire du poste sera également exposé(e) à l'expertise et aux mandats d'autres acteurs humanitaires et de protection, en particulier grâce à l'interaction avec divers acteurs de la protection au niveau des pays et la GPC. En même temps, le/la juriste adjoint va acquérir une précieuse expérience sur les besoins de protection des populations

déplacées internes et les risques liés à leur statut, ainsi que sur la pertinence des législations et politiques nationales pour répondre à ces besoins et déterminer des solutions durables.

CONTEXTE OPERATIONNEL

Le HCR est chef de file du Cluster global de protection et généralement des clusters de protection dans les situations de conflit. En conséquence, il est attendu du HCR qu'il fournisse une expertise et orientation stratégique de qualité, ainsi qu'une analyse et des recommandations dans le domaine de la protection. Dans les situations de conflit, il est essentiel que le personnel de protection du HCR ait une compréhension de base du droit international humanitaire et des droits de l'Homme. Ceci est particulièrement important dans les zones où l'accès humanitaire fait l'objet de constantes négociations avec les acteurs étatiques et non étatiques. C'est également fondamental dans la conception et la fourniture de services de protection dans les situations de violence et de conflit armé, ainsi que dans l'élaboration de stratégies de plaidoyer appropriées. La Division de la Protection Internationale travaille en étroite collaboration avec d'autres divisions et Bureaux Régionaux pour s'assurer que les opérations du HCR reçoivent des orientations politiques claires ainsi que le soutien opérationnel et technique nécessaire. Dans cette configuration, la section des personnes déplacées internes fournit un soutien plus ciblé aux opérations concernées.

La promotion des politiques et du droit relatifs aux PDI est une composante clé de la stratégie globale de protection du HCR, dans toute situation de déplacement interne. Elle est également un facteur clé pour les solutions pour les personnes déplacées. En conséquence, le HCR cherche à renforcer ses propres activités ainsi que celles des clusters de protection pour promouvoir les politiques et le droit relatifs aux PDI. À cette fin, le HCR a joué un rôle de catalyseur dans la création d'une équipe spéciale GPC pour les politiques et le droit relatifs aux PDI, afin d'élargir et de faciliter la collaboration et la coordination entre les acteurs clés dans la promotion de cadres normatifs en faveur des PDI.

La date prévue d'entrée en service est le 1^{er} aout.

IMPORTANT : Le recrutement du/de la candidat-e se fera au niveau P1/échelon 2 la 1^{ère} année et P2/échelon 2 la 2^{ème} année.